



Code de vie de l'école St-Jean-Baptiste

VALEUR : respect de soi

<u>COMPORTEMENTS ATTENDUS</u>	<u>RAISONS</u>
<p>1. J'agis de façon sécuritaire.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Je circule prudemment dans le parc-école. - Je monte et descends une marche à la fois. - J'attache les lacets de mes chaussures pour circuler. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je suis en sécurité. - Je suis reconnu(e) parce que l'on me fait davantage confiance. - J'évite les blessures.
<p>2. Je porte des vêtements décents et adaptés aux lieux, aux circonstances et à la température.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> -En hiver, je porte des bottes et pour jouer sur les buttes de neige, le pantalon de neige est exigé. - Mes vêtements n'ont pas des messages désobligeants et me couvrent correctement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je me fais respecter et je développe une image positive de moi. - Je suis plus confortable. - Je protège ma santé.

VALEUR : respect des autres

<u>COMPORTEMENTS ATTENDUS</u>	<u>RAISONS</u>
<p>3. Je respecte tous les adultes et enfants dans mes gestes et mes paroles.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Je parle poliment aux élèves et aux adultes de l'école. J'utilise un langage approprié (qui n'est pas vulgaire ou dénigrant). - J'utilise des formules de politesse (je dis « bonjour », « s'il vous plaît », « merci »). - J'offre mon aide à ceux qui en ont besoin. - J'ai l'esprit sportif (je collabore, je respecte les règles du jeu, je suis bon gagnant et bon perdant). - Je résous mes conflits de manière pacifique. - Je dénonce et décourage l'intimidation et la violence. - Je respecte tous les adultes et enfants dans mes gestes et mes paroles. 	<ul style="list-style-type: none"> - J'apprends à me faire accepter de manière positive et à gérer mes émotions. - J'ai des relations amicales et agréables avec les autres. - Je contribue à un climat d'école positif. - Je protège les droits des autres et j'assure leur sécurité. - J'apprends à me faire accepter de manière positive et à gérer mes émotions. - J'ai des relations amicales et agréables avec les autres. - Je contribue à un climat d'école positif. - Je protège les droits des autres et j'assure leur sécurité.
<p>4. À la récréation, je respecte les aires de jeux. À la fin de la récréation, j'arrête de jouer et je prends mon rang rapidement et calmement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Je contribue au bon fonctionnement de l'école. - Je développe mon autonomie - Je ne fais pas attendre les autres. - Je suis à l'heure en classe.
<p>5. Je circule calmement dans l'école.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Je circule en marchant. - Je chuchote dans les corridors et je circule en silence lors des déplacements sur temps de classe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mon école est un endroit paisible. - Je ne dérange pas les autres. On peut laisser les portes de classes ouvertes.

VALEUR : respect de l'environnement

<u>COMPORTEMENTS ATTENDUS</u>	<u>RAISONS</u>
<p>6. Je respecte ce qui m'appartient et ce qui appartient aux autres.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - J'observe les œuvres sur les murs sans y toucher. - Je demande la permission avant d'emprunter le matériel de quelqu'un. - Je range mes objets aux endroits prévus. 	<ul style="list-style-type: none"> - J'ai des relations amicales et agréables avec les autres. - Je développe mon autonomie. - J'apprends à reconnaître la valeur des choses.
<p>7. Je garde mon école et sa cour propres.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Je range mes vêtements dans le casier. - Je jette mes déchets dans la poubelle. - Je range le matériel scolaire. - Je tire la chasse d'eau quand je vais à la toilette. - Je nettoie les dégâts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je contribue à un milieu propre et agréable. - Je développe mon autonomie.
<p>8. En vertu de la Loi sur l'Instruction publique, il est interdit d'avoir en sa possession ou d'utiliser en classe, dans l'école ou sur la cour de récréation tout appareil électronique de quelque nature qu'il soit, notamment, cellulaire, écouteurs ou tout autre appareil mobiles personnels. En cas de non-respect, la direction de l'établissement pourra confisquer l'appareil et ce, pour une durée jugée appropriée selon les circonstances. De plus, la direction pourra imposer toute autre sanction prévue au présent code de vie. Bien entendu, l'utilisation d'appareils électroniques restera possible dans la mesure où elle sera autorisée par le personnel ou la direction de l'établissement.</p>	

Qu'arrive-t-il lors d'un manquement à une règle?

Tu as droit à l'erreur...

Lorsque tu ne respectes pas une des règles de conduite, une des réparations ou conséquences suivantes pourrait être appliquée :

<p>Faire une affiche pour promouvoir une règle de vie;</p> <p>Aider un adulte de l'école;</p> <p>Offrir mon aide à la personne blessée;</p> <p>Jouer avec un pair;</p> <p>Pratiquer les comportements attendus;</p> <p>Être supervisé lors d'une récréation;</p> <p>Reformuler son message;</p> <p>Offrir ses excuses;</p>	<p>Faire un geste de réparation;</p> <p>Rédiger une fiche de réflexion;</p> <p>Laver ou réparer le matériel endommagé;</p> <p>Perdre un droit ou un privilège;</p> <p>Se faire confisquer un objet;</p> <p>Être en retrait ou être changé de place;</p> <p>Avoir un usage limité ou restreint du matériel ou de l'espace;</p> <p>Reprendre le temps perdu;</p> <p>Être suspendu à l'interne ou l'externe.</p>
--	---

Parfois, tu auras besoin d'un coup de pouce supplémentaire. Voici ce que nous pourrions faire :

<p>Te rencontrer pour discuter avec toi;</p> <p>Participer à une rencontre avec tes parents;</p>	<p>Établir un contrat avec des engagements</p> <p>Te faire remplir une feuille de route</p>
--	---

Tolérance ZÉRO lorsqu'un élève :

<p>est impliqué dans une bataille;</p> <p>utilise un langage d'intimidation et de menace;</p> <p>utilise un langage grossier ou vulgaire envers ses pairs et les adultes;</p> <p>manifeste de l'insolence ou de l'impolitesse envers un adulte;</p>	<p>commet un geste dangereux;</p> <p>possède un objet menaçant;</p> <p>est impliqué dans un vol ou un geste de vandalisme.</p>
---	--



Code de vie de l'école St-Jean-Baptiste

GESTION DES GESTES DE VIOLENCE PHYSIQUE* (intensité) et des ÉCARTS DE CONDUITE MAJEURS PERSISTANTS (fréquence)

Approuvée par la direction

Coordonnée par la TES en collaboration avec l'enseignante

1^{er} événement :

- Retrait immédiat de l'élève pour la période en cours et la suivante
- La TES informe les parents
- La TES et l'enseignante font un retour avec l'élève pour nommer les attentes et les moyens pour y arriver

2^e événement :

- Retrait immédiat de l'élève pour la période en cours et les 2 suivantes
 - Retrait pour le reste de la journée si le 2^e événement arrive dans la même journée
- La TES informe les parents
- Contrat de comportement :
 - Déterminer les objectifs et les moyens
 - Déterminer les rôles de chacun

3^e événement :

- Retrait immédiat de l'élève pour 24 heures au local TES
- Rencontre de l'élève avec la direction et le personnel concerné
- Appel aux parents par la direction pour faire un état de la situation, établir une entente de collaboration et pour les informer de la prochaine étape
- Rôle-conseil des professionnels auprès de l'enseignante et de la TES

4^e événement :

- Retrait immédiat de l'élève
- Appel aux parents par la direction
- Pause maison pour permettre à l'équipe multi de se concerter et orienter les interventions (protocole élève, cycle du passage à l'acte...)
- Retour de l'élève à l'école avec ses parents pour que la direction et la TES présentent le protocole établi

5^e événement et les suivants:

- Appliquer le protocole d'intervention propre à l'élève

En cas de désorganisation

- De 30 minutes à 60 minutes : Appel aux parents par la TES
- De plus de 60 minutes : Appel aux parents par la direction et retour à la maison
- Application du protocole élève, s'il y a lieu